



FORMATION SECOURISME UDSP 68

Tarif valable au 1^{er} janvier 2025

FORMATION INITIALE

GQS (Gestes qui sauvent) Hémorragies externes, perte de connaissance, arrêt cardiaque, Plaies
Comment réagir dans une situation d'urgence ? L'U.D.S.P. 68 vous rappelle les gestes à retenir pour sauver des vies et fait le point sur les gestes de premier secours à réaliser et vous oriente pour vous former vers le PSC1. La durée est de 2 heures. **Le tarif est de 400 € net. (Groupe de 3 à 15 personnes).**

PSC 1 (Prévention et secours civique) : Formation des plus importantes et reconnue pour sa valeur citoyenne puisqu'elle vise à inculquer la maîtrise des gestes de 1^{er} secours. Indispensable pour sauver des vies en cas de malaise, ou d'arrêt cardiaque par exemple. Sujets traités : Etouffement, alerte, alerte à la population, protection, hémorragie, plaies, brûlure, traumatisme, personne inconsciente, utilisation du défibrillateur. La durée est de 7 heures

Le tarif est de 70 € net par personne

Pour les groupes :

- de 7 participants ou moins, forfait de **600 € net.**
- de 11 à 17 participants (2 formateurs) forfait **1300 € net.**

PSE 1 et PSE 2 : (Premiers secours en équipe) : L'objectif de cette formation est d'acquérir les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des secours concernés.
La durée est de 35 heures

Le tarif est de 500 € net par personne

Pour les groupes :

- jusqu'à 6 participants : forfait de **3000 € net**.
- de 6 à 12 participants, forfait de **5000 € net**.

SST : (Sauveteur Secouriste du Travail) : Cette formation prépare le sauveteur à intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail dans l'établissement ou dans la profession. Elle permet d'acquérir les connaissances pour apporter les premiers secours et les conduites à tenir en attendant l'arrivée des secours. L'article R4224-15 rappelle l'obligation de présence de secouristes avec formation. Il est recommandé à chaque entreprise quel que soit sa taille d'avoir au moins 1 SST sur chaque site.

La durée est de 14 heures

Le tarif est de 170 € net par personne formation par groupe entre 8 et 10 personnes (**1200€ net**).

Recyclage ou MAC (Maintien des Acquis et des compétences)

PSC 1 (Prévention et secours civique) : Recommandé tous les 2/3 ans. Validité du PSC1 est de 5 ans.

Remise à niveau des gestes, cas pratiques et traitement des souhaits des stagiaires.

La durée est de 3h30

Le tarif est de 45 € net par personne (pour les groupes de 7 participants ou moins, **forfait 360 € net**).

PSE 1 et PSE 2 : Attention, cette formation n'est valable que de date à date pour la Préfecture.

En outre, le PSE doit être recyclé chaque année pour être maintenu actif au plus tard à la date anniversaire. La durée est de 7 heures avec **un tarif de 110 € net par personne**.

Le tarif groupe est de 800 € net moins de 8 participants.

Le tarif groupe est de 1000 € net de 8 et un maximum de 12 participants.

MAC SST : (Sauveteur Secouriste du Travail) : Le SST doit suivre sa 1^{ère} formation de maintien des acquis dans les 24 mois suivant sa formation initiale. Le non-respect de cette règle fait perdre la certification SST. La durée de ce MAC est de 7 heures avec **un tarif de 100 € net par personne**.

Le tarif groupe est de 700 € net, avec un minimum de 7 et 10 participants.

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin : Votre partenaire de formation.

Des prestations de qualité par des personnels qualifiés au contact journalier du terrain.



Qui mieux qu'un sapeur-pompier pour vous parler du secours à personne.

Ne faites rien sans nous consulter :

UDSP du Haut-Rhin – 4 Boulevard de la Marseillaise – 68100 MULHOUSE

Secrétariat et Administratif : Mme Valérie SCHMITT au 03.89.43.20.27

Responsable bureau secourisme et pédagogie : Mr Frédéric ILTIS au 06.22.61.49.16

Mail : formationudsp68@gmail.com (PSE1, PSE2, SST, MAC SST)

Offre et communication : Mr Frédéric ILTIS au 06.22.61.49.16

Courriel : udsphr@wanadoo.fr (PSC1)